



COMMUNE DE FRANKEN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 septembre 2020

Le 28 septembre 2020 à 19 h 00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil à la mairie sous la présidence de M. Hubert SCHERTZINGER, Maire

En fonction : 11

Présents :

M. Jean GUTKNECHT
Mme Caroline FLECHET
M. Raphaël SCHMIDLIN
M. Alain GUNTI

Mme Amélie MULLER-DIETSCH
M. Hubert SOLDNER
Mme Astrid GERBER

Absents excusés et représentés :

M. Mathieu PFLIMLIN

Donne procuration à M. SCHMIDLIN Raphaël

Absents excusés

M. Patrick NAAS

Arrivés à 19h40

Absents non excusés

M. Jean-Louis BAUCH

Date de convocation : 21 septembre 2020

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la séance du 24 août 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 24 août 2020.

2. Déclassement d'une parcelle dans le domaine privé de la commune

DEL2020_09_01

Le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2012 et du 13 février 2020 par lesquelles le Conseil Municipal a décidé de procéder à des échanges de parcelles pour la réalisation de la digue avec Monsieur Joseph GUTKNECHT.

Vu la délibération du 18 juin 2012 concernant les modalités d'échanges entre Monsieur Joseph GUTKNECHT et la Commune de Franken,

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 126 établi en date du 19 décembre 2019 par M. Philippe NUNINGER, sis 35, rue Victor Schoelcher à Mulhouse, concernant le sentier non cadastré entre les parcelles n°52 et 53 de la section 6,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention,

- approuve le déclassement du domaine public du sentier ainsi cadastré n° 184 section 06 d'une surface de 0.80 ares pour le faire entrer dans le domaine privé communal,
- approuve la cession des parcelles comme suit :
 - La Commune de Franken cède à M. GUTKNECHT Joseph :
 - La parcelle n°25 section 2 lieu-dit "Frohmatten" d'une contenance de 50,72 ares
 - Le sentier ainsi inscrit au cadastre n°184 section 6 d'une contenance de 0,80 ares
 - M. GUTKNECHT Joseph cède à la Commune de Franken :
 - La parcelle n°126/48 section 8 lieu-dit "Riedstraeng" d'une contenance de 23,95 ares
 - La parcelle n°128/48 section 8 lieu-dit "Riedstraeng" d'une contenance de 5,96 ares

Soit une surface totale de 29,91 ares
- DIT que cet échange ne donne lieu à aucune transaction financière, considérant que les biens échangés ont été estimés au même prix global
- décide que les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de la commune
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir dans ce dossier.

3. Programme ONF

DEL2020_09_02

Suite à la visite de M. CAPRON, agent de l'Office National des Forêts (ONF), Patrick NAAS, 2^{ème} adjoint présente le Programme des travaux d'exploitation.

L'état de prévision des coupes a été modifié et décidé de :

- Reporter le programme de coupes sur la parcelle 2
- Réaliser les chablis sur l'ensemble communal
- Procéder à une opération de sécurisation le long de l'ancienne voie romaine

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme présenté.

4. Prime exceptionnelle secrétaire

Le maire informe que suite à l'arrêt maladie de la secrétaire, Astrid HEINIS, celle-ci n'a pu prendre le solde de ses congés avant son départ en retraite le 2 octobre.

Il convient donc de lui payer le solde par l'intermédiaire d'une prime exceptionnelle.

5. Indemnités conseillers

DEL2020_09_03

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que le conseil municipal a voté une enveloppe indemnitaire globale de 2 146.95 € en date du 25 mai 2020,

Considérant que l'indemnité de fonction d'un conseiller municipal ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal (3 889.40 €) de l'échelle indiciaire,

Il est proposé au conseil municipal de fixer une indemnité au conseiller municipal, M alain GUNTI, ayant eu par arrêté municipal n°2020/DIV/07, délégations du maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 3 abstentions,

- de fixer le montant de l'indemnité comme suit : 2.06 % de l'indice brut terminal
- décide de verser cette indemnité mensuellement à compter du 1^{er} octobre 2020.

6. Attribution alvéole dans le columbarium

L'adjoint au maire, Hubert SOLDNER, informe le conseil qu'une demande d'une alvéole dans le columbarium a été demandée. Un formulaire a été mis en place afin de pouvoir satisfaire les nouvelles demandes.

7. Crédit d'un parking

M. NAAS Patrick a rejoint la séance à 19h40.

L'adjoint au Maire, Patrick NAAS, explique au conseil qu'il serait judicieux de mettre en place un parking avec gravillonnage et panneau de signalisation qui se situerait sur la parcelle n°5 section 14. Une recherche de borne doit être faite.

Le conseil donne un accord de principe.

8. Free Mobile

Le Maire informe le conseil qu'il a rencontré le Chargé de Recherche & Négociation de FREE en présence de l'adjoint au Maire, Raphaël SCHMIDLIN. Le Maire laisse la parole à son adjoint pour expliquer leur demande.

Le contrat actuel d'itinérance de Free Mobile avec Orange arrive à terme fin d'année. Afin de ne pas priver les abonnés, Free souhaite d'implanter à Franken. Une étude est en cours.

9. Divers

Déplacement du calvaire : Mr HOUNKPATIN, Rucher des Lys , propriétaire du terrain S.6. n° 169 a demandé à ce que le calvaire qui se situe sur son terrain soit déplacé car il va gêner lors des travaux.

Après recherches auprès de différentes institutions pour connaître les modalités pour le déplacer, le calvaire devient la propriété du nouveau propriétaire lors de l'acquisition du terrain. De plus, ce calvaire n'est ni classé religieusement ni historiquement.

Des propositions vont être faites au propriétaire.

Un compte rendu de la réunion avec Mme HIRSCHY, responsable du pôle eau et assainissement de la CCS a été fait par le Maire. Le carrefour à feux ne peut se faire avant que les travaux de l'assainissement soient faits. Deux tranches sont prévues à cet effet : l'intersection rue de Bâle / rue Principale / rue du Sapin + la rue Principale jusqu'au ruisseau. Une demande a été faite pour rajouter la tranche de toute la rue du Sapin. Les travaux devraient avoir lieu mi -2021.

Patrick NAAS souhaite la création d'un chemin forestier qui traverserait des parcelles de propriétaires privés fonciers sur la section 9. Des recherches vont être faites afin de connaître la faisabilité du projet.

La séance est levée à 21 heures.

TABLEAU DES SIGNATURES pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de FRANKEN de la séance du 28 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu des séances du 24 août 2020
2. Déclassement d'une parcelle dans le domaine privé de la commune
3. Programme ONF
4. Prime exceptionnelle secrétaire
5. Indemnités conseillers
6. Attribution alvéole dans le columbarium
7. Création d'un parking
8. Free Mobile
9. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 ^{er} Adjoint		
NAAS Patrick	2 ^{ème} Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 ^{ème} Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		Absent
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal		A donné procuration à Mr SCHMIDLIN Raphaël
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale		